Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260302-D2026_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-20

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six
Le 2 Mars
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 Février 2026

PRÉSENTS : M. BILLY, Mme BLANCHARD, MM. DANIEL, LOYER, Mme BOUIT, M. BERNIER, Mme GUIHO, M. GALUDEC, Mme BOCENO, MM. REBELO, ALONSO, Mme EON, MM. LE KERNEC, METAIRIE, CAMERLO, Mme LE CORRE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, VAUGRENARD, SAVARY, LAUNAY, MM. DESVACHEZ, JEGO

SECRÉTAIRE : Mme Sylvie BOCENO

Madame LAUNAY a donné pouvoir à Madame BOCENO

OBJET : ASB – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SIG

Vu la délibération n° 2022-69 du 26 septembre 2022 relative à l'adhésion de la commune au service du Système d'information géographique (SIG) mutualisé de la communauté de communes ;

Considérant qu'il convient de renouveler la convention SIG pour la période 2026-2028 en prenant en compte l'adhésion de la commune de BILLIERS, avec réajustement de la facturation des communes adhérentes ;

Le Maire rapporte que la Communauté de Communes dispose, depuis 2019, d'un SIG permettant de répondre aux besoins de ses agents en termes de création, de stockage, de gestion, d'exploitation et de diffusion de données géographiques. Celui-ci constitue un outil de gestion et d'aide à la décision offrant un appui transversal aux services d'ASB dans l'accomplissement de leurs différentes missions.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **De renouveler** l'adhésion au service SIG mutualisé proposé par la Communauté de Communes
- **D'autoriser** le Maire à signer avec la Communauté de Communes la nouvelle convention de prestation de services relative à la mutualisation du SIG de la Communauté de Communes

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan